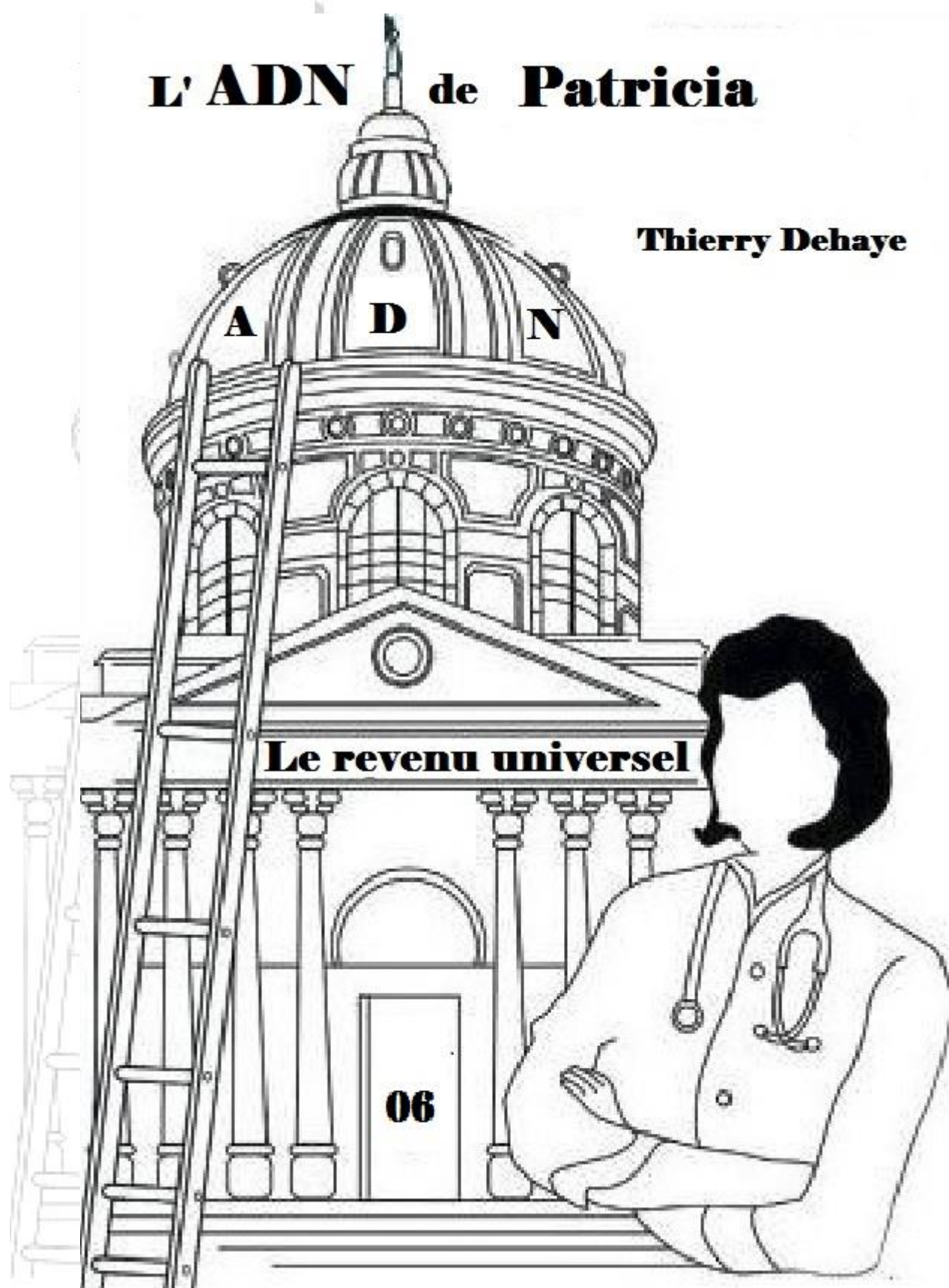


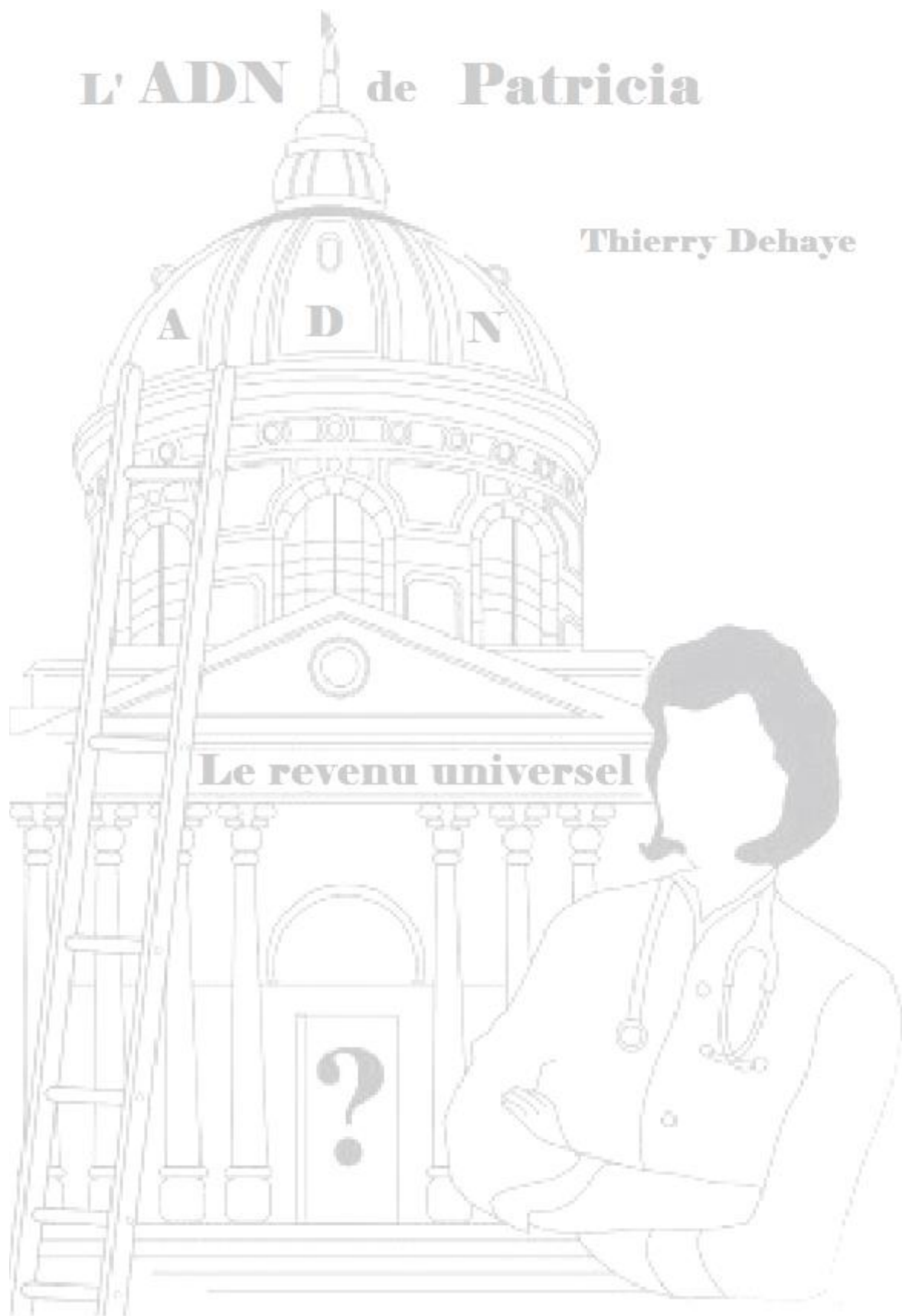
L' ADN de Patricia

Thierry Dehaye



L'ADN de Patricia

Thierry Dehaye



EPISODE 6 : Le plein-emploi.

Le plein-emploi :

(nom masculin singulier)

Economie : Absence de chômage.

En réalité ce mot ne signifie pas grand-chose, si ce n'est tromper les esprits. Le plein-emploi n'existe pas parce qu'il y aura toujours du chômage, c'est inévitable. Ceux qui promettent le plein-emploi sont des menteurs.

Le chômage :

(nom masculin)

Temps que l'on passe sans travailler.

Période d'inactivité professionnelle due au manque de travail.

Un être humain aura dans sa vie des périodes d'inactivité et des périodes d'activité. Le travail est donc lié au temps qui passe. Travailler signifie **faire un ouvrage**, exercer un métier ou une profession. Aujourd'hui le travail est rémunéré en fonction du gain apporté par le résultat du travail sur l'ouvrage c'est-à-dire : l'objet ou la denrée. Mais pas en fonction du temps passé sur l'ouvrage. Si c'était le cas un objet fabriqué par un robot coûterait moins cher que le même objet fabriqué par l'homme. Or il n'en est rien parce que pour fabriquer un robot il aura fallu du temps à l'être humain pour concevoir le robot qui construira le premier robot et ainsi de suite. En fait ce n'est pas ni l'ouvrage lui-même ni le temps passé qui fixe le prix de l'ouvrage c'est la rentabilité de l'objet final, le profit que l'on peut en tirer en fonction de la mode. C'est la publicité de l'objet qui fixe le prix de l'objet et non le travail effectué. En réalité c'est la perception que donne l'objet sur le monde extérieur qui donne sa valeur après bien sûr le prix de revient mais de toute façon chacun prend sa marge sauf le producteur bien souvent. En agriculture l'ouvrage ne se matérialise pas par un objet et donc la perception du travail est difficile.

Le mot perception est le mot clé qui guide la décision. Le mot plein signifie entier complet en grande quantité. Le mot emploi signifie usage d'une chose. La perception que l'on peut se faire du mot plein-emploi, serait donc littéralement usage d'une chose en grande quantité. Le travail serait donc d'utiliser le maximum de son temps à fabriquer des choses dont on peut tirer profit. C'est bien mais pour quoi faire ? En fait le monde du travail ne cesse d'inventer des choses destinées à l'être humain dont il n'a pas forcément besoin. **C'est cela, perdre son temps, gâcher le temps de travail.** C'est un peu la cause du chômage. Il faut produire plus pour gagner de l'argent pour pouvoir gagner sa vie. Seulement il y a trop de produits à vendre et pas assez d'acheteur avec suffisamment d'argent pour le faire.

Plus terre à terre !

Pour vous rendre à l'évidence faites vous-même la liste des choses que vous possédez et qui ne vous servent pratiquement jamais ou très peu. Avez-vous l'impression que ce que vous faites dans votre travail est utile ? Et pourtant vous avez besoin de travailler pour manger alors vous ne cherchez pas à comprendre. C'est la définition du progrès ! L'homme cherche à justifier en permanence de ce qu'il fait.

Partagez votre travail !

Je me prends comme exemple, là en ce moment j'écris et je suis persuadé que ce que j'écris va changer les mentalités de notre société mais je me trompe parce que je suis un inconnu et ce que je dis n'intéresse personne. Personne ne prendra le temps de lire ce que j'ai écrit parce que cela demande un travail de lecture qui n'est pas rémunéré. Je n'ai pas les moyens de ma publicité donc personne ne sera informé de mon travail à part vous qui lisez ce texte maintenant. Pourtant j'y crois et je vais jusqu'au bout de mes convictions parce que je sais que je ne perds pas mon temps parce que je suis à la retraite. Et pourtant je n'ai plus beaucoup de temps à vivre devant moi. Ceci dit aujourd'hui il ne fait pas beau dehors, il fait froid, je n'ai pas envie de sortir alors je travaille pour vous mes chers congénères, plutôt que de regarder la publicité à la télévision. Ce sera à vous de dire si j'ai perdu mon temps parce que vous aurez lu ce que je viens d'écrire ?

Dans tous les cas si vous avez lu « l'ADN de Patricia » et que vous pensez ne pas avoir perdu de votre temps alors faites connaître ce livre à tous ceux qui croient en l'humanité. C'est urgent il faut que ça change ! Même si vous êtes sceptique demandez l'avis de vos proches, de vos amis, de vos collègues, de vos fans si vous en avez.

On peut tout inventer au XXI siècle même l'ADN j'en suis sûr.

Statut du travailleur de l'âge adulte jusqu'à la retraite.

Inventons donc une humanité où chaque être humain est à la fois fonctionnaire de fait, à cause de l'ADN, et à la fois contractuel du service public ou du privé à cause de l'or. Le système actuel dure exactement de la même façon sauf que les salaires sont renégociés avec des écarts compatibles : avec l'économie des marchés et le financement de l'ADN.

Le CTL : Contrat de Travail Libre

Feu le CDI et CDD vive le CTL

Le contrat de travail et la liberté de travailler ou d'embaucher quand on veut.

Le CTL est un contrat de travail qui possède les mêmes caractéristiques liées au code du travail d'aujourd'hui, la loi El KHOMRI prenant alors un autre sens puisqu'intégrée dans un nouveau système dont la notion de travail est clairement redéfinie : **on ne travaille plus pour vivre, on travaille pour s'enrichir**. Le temps de travail n'est plus un critère de convergence c'est son partage qui compte. **Partager le temps de travail c'est gagner du temps.**

Le partage du temps de travail comme règle de convergence.

Toutefois il faut poser des hypothèses bien précises car le temps de travail n'est pas entièrement libéré, il est négocié au départ dans sa durée, limitée dans le temps à long terme, à la fois par l'employeur et par le salarié selon la compétitivité de l'entreprise et son chiffre d'affaire et à court terme selon les besoins de la production par tacite reconduction.

Le licenciement n'existe plus sauf en cas d'incompétence prouvée, ce sont les termes du contrat qui font foi ainsi que la bonne santé de l'entreprise le temps de travail est modulable.

Le smic n'existe plus mais un salaire minimum suggéré et encadré par le code du travail selon le secteur d'activité. Il est associé à une durée hebdomadaire du travail **maximale** de 35 heures, par exemple, suivant l'économie des marchés et négociée avant la signature du contrat.

Seulement il faut protéger l'employeur et l'employé. Les notions de périodes de préavis et de périodes d'essais sont très encadrées par le CTL et le code du travail. La notion de stagiaire est encadrée aussi par un CTL.

Le droit au travail est un droit opposable mais le devoir au travail est aussi opposable.

Toute peine mérite salaire. La récompense doit être méritée !

Comme l'or peut aussi provenir d'une partie de la transformation de l'ADN personne n'échappe à l'impôt. Les niches fiscales n'existent plus puisque tout le monde reçoit de l'ADN donc tout le monde participe à la convergence. Celui qui travaille verra son or issu de la transformation de son ADN grâce aux règles de convergence, non imposable pendant la durée de son CTL et pendant une période limitée **du chômage** avant de décrocher -c'est comme ça qu'on dit- (lol) un autre CTL, définit par les règles de convergence.

De plus personne ne peut mettre l'or issu de la transformation de l'ADN dans une banque étrangère puisque cet or n'est pas le fruit du travail et l'ADN est un don de l'humanité à l'être humain pas aux banques. L'ADN est une monnaie de consommation pas de spéculation libre, ni d'épargne libre et l'ADN est propre à un pays à moins d'une convention comme dans le cas de l'Europe par exemple. L'ADN n'est pas une devise convertible. La transformation de l'ADN en or est conditionnée à la simple déclaration du CTL au service de l'état qui gère l'ADN et contrôlée par ce même service.

Le travail n'est pas obligatoire mais indispensable pour s'enrichir et fournir de l'ADN.

Si le principe de la récompense assure la convergence, le principe de partage du travail est intégré dans les mentalités. Une règle de convergence peut être par exemple liée au **nombre de CTL** mensuel ou annuel effectif. La récompense peut-être une modulation des impôts. L'avantage des CTL est qu'un citoyen peut cumuler plusieurs emplois en fonction du marché de l'emploi. Son cumul total ne pouvant dépasser un certain volume hebdomadaire ou mensuel ou annuel, défini par une règle de convergence liée au partage du travail suivant les secteurs d'activité.

L'intérêt de partager le travail

Pour expliquer l'intérêt de partager le travail nous pourrions commencer par dichotomie !

Si le travail est partagé en deux parties égales, le salaire d'un est partagé en deux puisque le temps de travail est partagé en deux. Mais il y a deux impôts en or qui vont tomber dans les caisses de l'état qui fournit l'ADN au lieu d'un. Jusque-là rien ne change, le poids d'or en jeu étant identique. Seulement l'impôt est réparti sur deux salariés, au lieu d'un et l'enrichissement aussi : ça change tout.

Aujourd'hui, globalement, l'entreprise assure le salaire et est imposée, cf. les charges patronales. Le salarié est imposé sur son revenu et cotise pour la retraite et la sécurité sociale principalement. Seulement le revenu auquel on applique l'impôt aujourd'hui est un revenu du travail sur le marché de la richesse uniquement et les charges patronales couvrent les taxes sur le travail et les aides sociales et la sécurité sociale et les retraites du salarié en partie. Mais si l'être humain travaille moins, l'entreprise ne produit pas plus, ou et moins bien en qualité, donc sa compétitivité est moins bonne et ses rentrées d'or aussi. L'entreprise n'a d'autre choix que de faire travailler plus l'être humain, diminuer son salaire, carrément le licencier donc son revenu donc son impôt diminue voire disparaît.

L'état touche donc moins d'or mais en plus l'état doit payer le chômeur, les aides sociales, la cmu, ... enfin tout ce que le travailleur au chômage ne peut plus payer. De plus si l'entreprise est au bord du gouffre l'état a le choix : soit laisser faire ou faire du double assistanat, pour le travailleur et l'entreprise. Les actionnaires sont contents puisque pour eux rien ne change et même si ça change ce sera toujours en mieux puisque l'entreprise tourne encore. L'impôt sur les transactions boursières augmenteront peut-être mais pas sûrement s'il n'y a pas de transactions.

Avec l'ADN le scénario est différent.

Pour que le système fonctionne le salaire de l'être humain diminue un peu c'est évident puisqu'il ne sert que pour devenir riche. La proportion sera défini par les règles de fonctionnement des marchés : indice des prix, cf. épisodes précédents. Si l'être humain reçoit de l'ADN, il aura donc besoin de travailler moins pour vivre. Donc moins de salaire signifiera qu'il s'enrichira moins mais pourra quand même économiser de l'ADN et donc épargner de l'or, qui ne sera pas imposable puisqu'il respecte la règle : **posséder un CTL**. Il récupère donc en partie de l'or, qu'il perd en salaire, qui aurait été imposable celui-là.

Pour que l'entreprise embauche la charge patronale de l'entreprise doit diminuer proportionnellement au nombre de salariés embauché. Et pour parfaire la règle de convergence concernant le partage du travail le salaire net des salariés, diminue quand le nombre d'heures de travail de chacun augmente. Cela peut paraître injuste mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans le règne de la récompense individuelle. La transformation de l'ADN en or n'est pas imposable s'il y a preuve de travail. Il est donc normal que celui qui a du travail le partage avec d'autres qui n'en ont pas et qui, donc, voient leur économie d'ADN partir en impôts sur l'or issu de sa transformation parce qu'ils n'ont pas de travail. L'intérêt est donc de travailler mais de partager le travail afin que tout le monde puisse s'enrichir. Celui qui ne respecte pas la règle du partage risque donc de moins s'enrichir que celui qui partage puisqu'il paye des impôts qui vont en partie grever ses économies.

Les cotisations retraites sont moins fortes puisque les retraites sont plus faibles grâce à la fourniture de l'ADN. La retraite ne sert qu'à maintenir un niveau de vie acquis par le travail et l'économie de l'ADN. Les cotisations patronales baissent en proportion de la santé de l'entreprise et du respect des règles du partage du travail. Un retraité n'est pas actif donc le montant de sa retraite sera modulable en fonction de ses cotisations et des critères de convergence liés au partage du travail. Mais aucune retraite ne pourra être supérieure au salaire médian de l'ensemble des salariés. Le système de retraite est toujours un système de retraite par répartition sauf que le critère de répartition est défini en fonction des critères de convergence et non plus en fonction des critères actuels lié aux derniers salaires les plus forts. L'économie d'ADN se transformant en or grâce au principe de la récompense, contribue aussi à se créer une retraite par capitalisation. Dans ce cas celui qui ne travaille plus, à la retraite ne participe plus au financement de l'ADN, il est donc anormal qu'il touche une pension plus forte que le plus fort salaire des actifs productifs. Nous l'avons vu à la retraite le capital en or acquis par l'économie d'ADN et le travail ne sont plus imposables. La retraite n'est pas obligatoire et le système continue de fonctionner comme avant. **Le revenu universel agit un peu comme une assurance vie.**

Le principe du salaire à vie n'existe plus c'est le principe du revenu universel et de la récompense qui prend sa place.

Le principe du pourcentage étant un principe injuste la retraite n'est plus proportionnelle au salaire mais calculé compte tenu de la cotisation globale et sa durée : « **le temps de la convergence** ». C'est le temps passé par l'être humain pour assurer la convergence qui prime. **A montant égal de cotisation et durée égale : retraite égale.** C'est cela la justice sociale. De plus l'entreprise n'a pas à payer d'heures supplémentaires.

Les économistes sauront vite faire les calculs, nous leur faisons confiance.

L'état peut donc mieux assurer son rôle de fournisseur d'ADN. Les impôts étant équitables pour chacun la notion de récompense est satisfaite. Avec l'ADN qui complète le salaire et les impôts qui sont mieux répartis, la convergence est assurée. Le raisonnement bien entendu tiens la route si l'indice des prix du marché de la richesse est adapté au concept du partage du travail puisque chacun des acteurs reçoit, moins d'or provenant du travail, sauf l'employeur si la production augmente. Le prix de l'objet produit, doit donc être plus bas pour que le bilan soit neutre. Mais peu importe le prix, si le nombre d'objet augmente et si la consommation est plus importante : ce qui sera le cas puisque deux salariés, au lieu d'un, pourront accéder probablement à l'objet de la richesse.

Mais attention à l'inflation il faudra gérer.

Ce n'est pas le prix qui fait la richesse, c'est la rareté. Les riches aiment à croire qu'ils sont supérieurs parce qu'ils possèdent une Ferrari et pas vous. Mais quand ils ont crevé un pneu sur l'autoroute ils se retrouvent comme les autres sur la bande d'arrêt d'urgence à attendre la dépanneuse à la borne orange. Ils ne sont donc pas supérieurs ! Je sais je l'ai vécu ! Et pourtant c'est rare aussi de crever, « un pneu lol », sur l'autoroute, comme c'est rare de gagner le gros lot au loto. Par contre il est plus probable de se prendre un PV pour excès de vitesse avec un Ferrari qu'avec une 2CV. Donc tout est relatif. L'ADN ne fera pas le bonheur mais il y contribuera.

Inflation

(nom féminin)

Déséquilibre monétaire caractérisé par une hausse permanente des prix.

Augmentation excessive.

L'être humain peut mettre donc un peu plus longtemps à devenir riche sur une courte période de sa vie d'adulte mais sachant que pendant son adolescence il aura pu commencé à devenir riche grâce à ses économies d'ADN il s'y retrouve globalement sans avoir l'épée de Damoclès, **du chômage**, au-dessus de sa tête en permanence. Souvenez-vous de la fable de Jean de la Fontaine : « la poule aux œufs d'or ».

Si l'application est bien faite on peut à tout âge donné retrouver quasiment la même richesse dans les deux cas avant et après l'ADN. Seulement, avant l'adulte qui commençait à travailler n'avait aucune richesse sauf en héritage, après l'adulte qui commencera à travailler sera déjà un peu riche même sans héritage et il travaillera moins.

Tout est une question d'économie, de comptabilité de gestion, de programmation informatique et de volonté de travailler ou non.

Le travail est ainsi partagé, l'impôt aussi en fonction des marchés et des règles de convergence. Le résultat est positif pour l'ensemble des acteurs. La richesse en or se fait lentement depuis la naissance jusqu'à 16 ans puis s'accélère après avec le travail d'autant plus rapidement que les règles du partage sont respectées dans le cadre de la convergence.

Celui qui ne veut pas travailler

C'est son droit !

Seulement le système est fondé sur la confiance et la solidarité. Pour mettre en place un tel système il faut changer les mentalités. Nous l'avons vu ce sera long et difficile. Il faudra en même temps instaurer un apprentissage à l'école de la république du fonctionnement de ce système. Dès le plus jeune âge le LARTPHONE sera l'outil de travail de l'enfant à l'école. Comme au temps de nos grands-parents, le porte-plume était dans la trousse demain le LARTPHONE remplacera carrément le cartable. Mais pour comprendre le fonctionnement du système il faudra comprendre le français et l'anglais c'est inévitable. L'anglais est une langue qui a été choisi comme langue universelle. Pour comprendre le fonctionnement d'un appareil et savoir s'en servir il faut lire la notice ou demander de l'aide. Aujourd'hui personne n'est obligé d'apprendre à se servir d'un ordinateur et pourtant demain quand nous serons obligés de faire la déclaration d'impôt sur internet sinon ce sera « **la punition** » tout le monde sera bien obligé de s'y mettre.

Commençons dès maintenant : que l'état donne un téléphone portable à tout le monde, qu'il donne des cours gratuits pour apprendre à « naviguer sur la toile » ou « surfer sur le net » ou « naviguer sur le net » ou « surfer sur la toile » tout dépend de votre « **franglissisme** », vous choisirez. Lol ! A mon avis le principe sera bien accueilli.

Pour les illettrés et les ilbitrés, nous pouvons imaginer aussi de créer un service civique obligatoire pour les êtres humains qui ne travaillent pas, par choix après leur majorité ou après leurs études au bout d'une certaine période d'inactivité. Tout citoyen qui se respecte et qui reçoit de l'ADN doit en contrepartie, « **participer à la vie de la nation** ». Les objecteurs de conscience ne sont pas obligés de s'engager dans l'armée

mais dans le service civique, si. C'est un dû de l'être humain envers l'humanité qui le protège dès «* l'or » qu'il reçoit de l'ADN pour vivre. *Boutade !

Le principe de la récompense s'appliquera de la même façon. Pendant le service civique l'or issu de l'ADN économisée ne sera pas imposable à condition que le citoyen apprenne : le français, l'anglais, les règles de convergences pour ainsi à se servir de son LARTPHONE intelligemment.

Le mot « **ilbitré** » est un mot tiré du dictionnaire de Patricia.

Ilbitré (e)

(adjectif - non commun) :

Qui ne maîtrise pas le décodage numérique ;

Qui ne sait pas, ou ne peut pas coder, ou décoder avec des " bit " (1, 0) ;

Imbitable : vocable populaire humoristique employé par un ilbitré à propos d'un document dématérialisé. LOL

Bit : contraction de Binary Unit

La prière de Patricia.

Patricia, passionnée de la saga « Star Wars » connaît personnellement « Yoda » à tel point qu'elle s'identifie à lui. Elle pense comme lui et parle comme lui. Elle vous propose une prière pour donner **la force aux citoyens de s'adapter au règne de la récompense individuelle** voici la prière de Patricia :

« Citoyen, en toi le côté clair de la force « ADN » apparaîtra et le côté obscur de la force « or » disparaîtra.

Citoyen demain tu choisiras : Jedi deviendras ou en Dark Vador te transformeras.

Philanthropique tu seras, car la force est avec toi.

Apprenti Jedi, une partie de ta force se transformera et ta force grandira.

Jeune Jedi, la force dans ton travail te guidera et ta force tu partageras.

Maître Jedi, la force tu maîtriseras et une partie de ta force tu transformeras et donneras. De l'impôt le conseil te dispensera.

Dark Vador, tu renieras, ou ton « **or en ADN** » se transformera.

Aussi longtemps que la force brillera, aussi longtemps l'humanité vivra. »

Notre Galaxie a encore plusieurs milliards d'années à vivre avant que la force du soleil passe du côté obscur. Mais l'humanité beaucoup moins, si le côté obscur de la force or s'amplifie. C'est une « évidence » plus il y aura d'ADN, plus longtemps l'humanité vivra.

Les avantages du revenu universel « actif »

Un revenu universel passif, quantité « **d'or fixée** », n'autorise aucune économie ni de la part du citoyen ni de la part de l'état car la masse monétaire accordée est figée et récurrente chaque mois. Le montant du revenu universel est forcément plus faible. L'or du gâchis est forcément perdu quel que soit le mode de gestion des budgets. Les ressources de la terre continuent de se tarir.

Un revenu universel actif est donc un revenu variable selon les choix fait par son détenteur. Comme tout le monde possède le même revenu, la liberté de sa gestion étant totale, la récompense d'une bonne gestion est juste aussi bien pour l'être humain que pour l'humanité.

Méto, gastro, dodo, hosto, socio.

Un revenu fixe d'un montant maximal est versé chaque mois sur la carte ADN (**carte sim du LARTPHONE par exemple**) de l'être humain qui ne peut servir que sur le marché des biens et services vitaux. Ce revenu est calculé statistiquement selon les besoins de consommation moyens de l'être humain pour vivre : méto, gastro, dodo, hosto, socio, en fonction de l'indice des prix sur le marché des biens et des services vitaux. La quantité d'ADN est suffisante pour assurer la convergence suivant le principe de la récompense. Pas de fraude possible !

Chaque être humain est maître de son budget ADN selon ses besoins quotidiens et son environnement.

Chaque être humain devient économe ou économiste et crée ainsi **son espace propre**. **L'économie incitative**, par l'épargne donc l'enrichissement permet de maîtriser en partie les gâchis et préserver les ressources de la terre pour la convergence. Le développement durable prend tout son sens. Les citoyens deviennent des consommateurs responsables.

L'ADN est unique et personne ne peut le voler puisqu'il est numérisé et sécurisé.

L'ADN est modulable de lui-même selon les besoins de l'être humain **dans le temps**.

Une proportion de l'ADN économisée est transformée automatiquement en épargne et une partie est réinvestie sur les marchés du travail par l'état. De ce fait l'ADN est un **revenu universel actif** pour l'ensemble de la société, puisque l'état récupère une partie de l'ADN qui ne s'est pas transformée en or pour le citoyen. Cet ADN est une économie pour l'état qui peut s'enrichir aussi et créer un amortissement en cas de crise passagère. Avec un revenu universel passif l'état ne peut rien récupérer. L'avantage de donner de l'ADN dont une partie seulement est consommée intelligemment plutôt que donner la même quantité d'or fixe à tout le monde laissant libre court au gâchis est donc incontestable.

Le citoyen peut gérer ses comptes ADN et or de la même façon, avec son LARTPHONE en ligne, qu'aujourd'hui dans n'importe quelle banque et ce quasiment au jour le jour. **Il me semble qu'il faut généraliser le fonctionnement des comptes à débit différé**, pour la gestion du compte ADN au moins, qui permet de maîtriser son budget mensuel et contrôler son enrichissement personnel. Comme aujourd'hui il est possible d'imaginer un découvert autorisé d'un montant limité chaque mois. Le découvert d'ADN n'étant pas cumulable, les intérêts sont payés en or afin de ne pas bloquer le système.

Personne ne peut s'enrichir avec de l'ADN mal consommée. La quantité d'ADN fournie est établie en fonction de l'indice des prix sur le marché des biens et services vitaux, donc statistiquement modulable périodiquement. La transformation de l'ADN en or est fonction aussi de cet indice.

Personne ne peut spéculer avec l'ADN seul l'or issu de sa transformation par l'économie peut être spéculé.

L'ADN appartient à l'humanité mais chaque être humain est responsable de son ADN.

Le système capitaliste continue de fonctionner comme avant avec quelques nouvelles règles à définir relatives au financement de l'ADN par l'impôt.

Le code du travail est complètement libéré des contraintes liées aux contrats de travail puisque l'être humain ne travaille plus pour vivre mais pour s'enrichir.

Le principe de la récompense fonctionne aussi pour les entreprises. A l'inverse de ce qui se passe actuellement la récompense se donne après le respect de la règle et non en prévision du respect de la règle.

L'être humain ne restera pas sans rien faire puisque l'ADN ne lui suffira pas pour profiter des plaisirs matériels.

Le principe de la récompense est applicable dès l'école sous réserve que ce ne soit pas un critère de sélection et de discrimination pour l'avenir de l'être humain adulte.

L'âme d'un être humain se construit tout au long de sa vie et son apprentissage est permanent. Son expérience se forge au fil du temps et l'ADN lui permettra de se consacrer plus à l'avenir de l'humanité qu'à son propre avenir immédiat avec un esprit libéré de la question : comment vais-je faire pour gagner ma vie !

Son enrichissement sera fonction de ses motivations et de sa volonté à participer à la convergence.

L'être humain aura les mêmes chances que n'importe quel autre dès sa naissance. A lui d'apprendre à l'école les sciences dures les sciences molles et les règles de convergence : **le civisme quoi !**

La convergence feu la divergence ...

Il ne reste plus qu'à définir la liste non exhaustive des besoins pour vivre et la liste non exhaustive des besoins pour s'enrichir.

De même il faudra définir la limite à partir de laquelle un bien ou service vital peut devenir un bien de richesse.

De même il faut redéfinir et classer les règles de convergences que nous connaissons déjà en partie. **Le monde n'est pas à refaire il faut juste l'adapter au principe de la récompense.**

Avec deux monnaies dont une, est dématérialisée ainsi qu'un modèle de conversion unilatéral de l'une vers l'autre nous réglons un bon nombre de problèmes sociaux et moraux de société. Le développement durable prend de la valeur grâce au principe de la récompense individuelle par l'incitation à toutes sortes d'économies.

Le travail n'est plus obligatoire mais nécessaire pour s'enrichir.

Le bénévolat n'existe plus puisque il est **rémunéré automatiquement** sur le marché des biens et services vitaux.

La concurrence et la compétitivité.

La concurrence au sens qui fait mieux pour s'enrichir ou enrichir l'entreprise n'existe pas sur le marché des biens et services vitaux puisque l'argent est dématérialisé et l'indice des prix n'est plus fonction de l'offre mais de la demande, en gros de la démographie. **La notion de concurrence devient en quelque sorte qui fait mieux pour économiser ou optimiser la transformation des ressources de la terre.**

Celui qui fera le mieux, consommateur ou travailleur quel que soit son statut dans l'entreprise, sera celui qui transformera son ADN en or grâce à la récompense sur le marché des biens et services vitaux, et celui qui s'enrichira le plus grâce au travail et son partage, associé au code du travail et au CTL le mieux adapté aux critères de convergence sur le marché du travail de la richesse.

Les gâchis sont limités par la passerelle numérique entre l'ADN et l'or.
L'économie d'ADN réalisée par l'être humain est donc recyclée en or pour lui-même et pour l'état.

L'ADN c'est l' « **éco-participation** » le préfixe éco servant à plusieurs notions : économie, économétrie, écologie, écosystème ... nous en trouverons d'autres je nous fais confiance.

Tous ces mots sont les têtes de chapitres de la gestion des récompenses et du fonctionnement du système sur les deux marchés.

Le mot économie prend une nouvelle dimension qui est celle de l'échelle humanitaire.

C'est le bonheur au travail dans la convergence.

L'instinct animal de l'être humain a-t-il disparu ?

Hélas non, si le travail est complètement libéré sur le marché de la richesse. Il sera nécessaire de reformuler le code du travail dans l'esprit de convergence.

L'argent ne sera plus la première cause de son réveil. La justice et la police seront toujours là pour le réfréner. Du travail pour l'humanité sur le marché de la richesse en perspective.

Les règles de convergences

Faites vous-même dès maintenant la liste des règles de convergence que vous souhaiteriez pour l'humanité et pour vous-même. J'en ferai une liste personnelle que je vous soumettrai dans le prochain épisode.

L'histoire de l'ADN de Patricia continue.

Le revenu universel

Fin de l'épisode 6

